

Nantes, le 07 octobre 2021

## CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU VENDREDI 8 OCTOBRE 2021

# Nantes Métropole adopte un pacte de citoyenneté inédit par son ambition et sa dimension métropolitaine

Elargir et formaliser le dispositif d'écoute et de contribution des citoyens à toutes les politiques publiques, mieux partager les décisions qui touchent leur quotidien, mieux s'engager avec toutes les forces vives dans les grandes transitions à venir : tels sont les objectifs du pacte de citoyenneté métropolitain. Introduit par les nouvelles dispositions de la loi Engagement et Proximité promulguée en décembre 2019 qui incitent les intercommunalités à interroger les liens entre la métropole et les communes, et l'articulation entre action publique et participation citoyenne, le Conseil Métropolitain a choisi d'élaborer un pacte de citoyenneté métropolitain inédit, en faveur d'une métropole participative et citoyenne qui reconnaît, promeut et soutient la citoyenneté métropolitaine, allant au-delà des obligations réglementaires.

Nantes Métropole, déjà reconnue en matière de dialogue citoyen sur le plan national et européen (elle a reçu le prix de Capitale européenne de l'innovation en 2019), a souhaité passer un nouveau cap avec l'écriture de ce pacte. Il s'agit du troisième volet qui porte l'ambition d'une métropole citoyenne et participative, après l'adoption de :

- la Charte de déontologie des élus, adoptée le 16 octobre 2020, décrivant le rôle des élus et une série d'engagements dans leur pilotage de démarches participatives
- le Pacte de gouvernance adopté au Conseil Métropolitain du 5 février 2021 qui « porte l'ambition, de clarifier les processus d'élaboration des décisions et d'aller plus loin dans la gouvernance collective et proche des territoires de Nantes métropole ».

**« La vitalité démocratique de notre territoire est l'affaire de toutes et tous, animée et défendue par de nombreux acteurs, à toutes les échelles et en particulier dans chaque commune. Si les pratiques sont diverses, nous avons en commun le respect des expressions plurielles, notamment des plus éloignés du débat public, et le respect d'un cadre de débat républicain. Nantes Métropole sera attentive aux nouvelles formes d'expression et d'engagement des citoyens. Elle souhaite soutenir les innovations en la matière et faire évoluer ses pratiques en conséquence »** déclarent Christelle Scuotto-Calvez, vice-présidente Dialogue citoyen et citoyenneté métropolitaine et Pascal Bolo, vice-président Finances, évaluation des politiques publiques, affaires générales et polices spéciales.

## UN REFERENTIEL INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE INEDIT

Le pacte de citoyenneté métropolitaine marque une nouvelle étape qui fait de l'échelle métropolitaine un lieu de citoyenneté à part entière. Ce document constitue un référentiel institutionnel et politique inédit de l'action métropolitaine. Il fixe un cadre engageant pour la collectivité, élus et agents, dans la mise en œuvre de la participation citoyenne. Il formule des valeurs et des engagements en faveur d'une **métropole participative et citoyenne** qui reconnaît, promeut et soutient la citoyenneté métropolitaine pour que :

- les citoyens participent à l'élaboration des décisions qui les concernent,
- les grandes mutations du territoire soient débattues avec les citoyens,
- les citoyens soient soutenus dans leur capacité à agir et à mettre en œuvre des initiatives d'intérêt général.

Le pacte de citoyenneté métropolitaine engage l'ensemble des élus métropolitains qui pilotent des politiques publiques et projets.

## LE DIALOGUE CITOYEN POUR TRANSFORMER L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

Le pacte confirme le Dialogue citoyen comme **un principe d'action pour conduire et transformer l'action publique locale.**

C'est dans un contexte particulier que le pacte de citoyenneté métropolitaine prend place : si d'un côté, la crise de confiance dans les institutions et l'abstention sont une réalité, la citoyenneté prend de l'autre des formes variées, inventives et parfois, en dehors des cadres institutionnels. Ce paysage des citoyennetés actives qui se recompose et s'expérimente localement par toutes les générations doit être pris en compte. Nantes Métropole, souhaite prendre toute sa part pour relever ces défis démocratiques.

Le pacte de citoyenneté de Nantes Métropole ambitionne d'accompagner cette transition en réformant la manière dont la collectivité prend des décisions en associant les citoyens et acteurs et en tenant compte de leurs expressions diverses dans la conduite des projets et politiques publiques. Le pacte implique un renforcement de l'organisation administrative pour une bonne mise en oeuvre : compétences, formations, moyens, services dédiés, gouvernances, animation de communautés professionnelles etc.

Il précise les finalités de pratiques relevant de la démocratie participative, délibérative, contributive, et réaffirme la pleine légitimité que la démocratie représentative confère aux élus métropolitains.

Les élus ont fixé 5 finalités à la participation citoyenne dans la construction de la métropole :

- 1 - Éclairer la décision publique et transformer l'action publique métropolitaine
- 2 - Soutenir une citoyenneté métropolitaine
- 3 - Accompagner une vision prospective du territoire
- 4 - Développer une culture et une pratique du débat public
- 5 - Soutenir le pouvoir d'agir des citoyens, citoyennes et acteurs du territoire

Ces finalités sont soutenues par des principes d'actions, expérimentés depuis plusieurs années sur le territoire dans le cadre de démarches participatives et en référence à des chartes professionnelles nationales et européennes auxquelles Nantes Métropole souscrit<sup>1</sup>. Ces principes d'actions garantissent la qualité démocratique et la sincérité des démarches de participation, qui engagent les élus comme l'administration.

## LES GRANDS PRINCIPES DU PACTE DE CITOYENNETE

Ils sont reconnus comme des spécificités et engagements forts de la métropole :

- **Les sujets débattus portent principalement sur les politiques publiques et les projets de Nantes Métropole ou peuvent dépasser le périmètre des compétences métropolitaines**, dès lors que la Métropole dispose de leviers d'intervention ou d'interpellation (alliance des territoires, bassin de vie etc.).

- **Les démarches participatives s'adressent à tous les citoyens**, sans référence à la nationalité, au fait de disposer du droit de vote, ou bien encore sans limite d'âge, avec une attention particulière à certains publics.

- **L'inclusion est un principe d'action majeur** : attention particulière aux personnes vulnérables et aux non-usagers des services, reconnaissance du point de vue des enfants et adolescents et sollicitation de celui des femmes dans une perspective d'une égalité femmes-hommes. La Métropole s'engage à créer les conditions et les moyens pour lever les obstacles à la participation en proposant des dispositifs sur-mesures adaptés à chaque démarche pour faciliter la participation (dispositif spécifique d'aller vers, médiation numérique personnalisée, etc.).

### Focus sur la méthode :

Le pacte de citoyenneté métropolitaine est le fruit d'un groupe de travail politique et collaboratif mené par les représentants des 24 communes de Nantes Métropole, de toutes tendances politiques. Ils ont été mobilisés durant :

- 7 séances représentant un total de 18h30 entre mars et septembre
- des instances de partage et d'arbitrage entre les 24 communes
- un atelier citoyens en juin dernier

Il poursuivra ses réunions pour suivre les réflexions en cours (droit de suite...)

<sup>1</sup>Charte de la Société Française de l'Évaluation, Manifeste des métropoles participatives de L'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne, Principes européens soutenant l'engagement citoyen Eurocities

- **La pluralité et la diversité des points de vue et leur équilibre** qui s'expriment sont un gage de la qualité démocratique, soutenue par la force des échanges et des arguments. L'expertise d'usages des citoyens, l'expérience sensible et la capacité à faire des citoyens sont reconnues aux côtés de l'expertise technique pour enrichir, renouveler les politiques publiques et les projets métropolitains.

- **La Métropole s'engage à lancer une démarche participative si et seulement s'il y a opportunité de transformer ou améliorer l'action publique.** Dès lors, elle propose un cadre et des règles du jeu clairs sur le périmètre du débat qui est lancé.

- La Métropole rappelle que la mise en oeuvre de ces démarches participatives repose sur un **principe de distanciation** (cadre déontologique, appel à des tiers) **et de responsabilité** de chacune des parties-prenantes impliquées : élus, services, citoyens et acteurs.

- Parce que la transformation de l'action publique s'enrichit du point de vue des citoyens, citoyennes et acteurs, **la Métropole s'engage à organiser systématiquement l'instruction de leurs recommandations (avis citoyen).**

- **La transparence et la traçabilité de la décision** (réponse argumentée qui fait pédagogie des décisions retenues ou non) suite aux avis citoyens sont des principes d'actions majeurs qui témoignent de la sincérité de la démarche, de la relation de confiance tissée entre les élus et les participants. La traçabilité des démarches est assurée via une plateforme dédiée au dialogue citoyen, expérimentée depuis 2019 avec à ce jour plus de 100 démarches mise en ligne. Cette exigence de confiance se poursuit après la démarche puisque la Métropole soutient l'organisation d'un droit de suite indépendant comme modalité de veille citoyenne des engagements, pris à la suite d'un grand débat ou d'une démarche participative.

- Enfin, Nantes Métropole s'engage à **évaluer chacune de ses démarches** pour mesurer la dynamique participative et leur effet et à réaliser un bilan des démarches de dialogue citoyen et d'évaluation et à produire des indicateurs de suivi des principes inscrits dans le pacte. Ce bilan sera présenté au Conseil métropolitain et rendu public.

## PENSER LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE DEMAIN

Tout en confirmant et respectant la libre organisation du Conseil de développement, le Pacte de citoyenneté métropolitaine énonce sa vocation, ses modalités de travail et périmètre d'intervention, ses fonctions principales attendues pour le territoire :

- anticipation et prospective ouverte de type "chambre du futur",
- promoteur du débat public et des controverses, comme un des "Pôles du débat public" sur le territoire,
- repérage et connaissance des initiatives, des acteurs et des modes de faire en matière de citoyenneté active,
- interpellation permettant une mise à l'agenda de sujets portés par les citoyens et acteurs.

En accord avec l'actuel Conseil de développement et pour accompagner ces propositions, il est proposé de confier une mission de préfiguration à un collectif de 6 à 8 personnalités qualifiées intuitu-personae. Cette mission prendra effet en janvier 2022 jusqu'à l'installation de sa nouvelle gouvernance avant l'été 2022. Le collectif mandaté par Nantes Métropole devra répondre aux critères suivants : d'une part l'expertise dans les domaines de la participation, du débat public, de la prospective..., d'autre part la parité femmes-hommes, diversité géographique, socio-professionnelle et de génération.

## UN DROIT D'INTERPELLATION

Parmi la palette des offres de participations (atelier citoyen, évaluation participative, Grands Débats, gouvernance ouverte etc.) qui favorise une plus large participation des publics très différents (disponibilité, modes d'engagements, centres d'intérêt etc.), **le droit d'interpellation constitue une nouvelle proposition** ouvrant la possibilité aux citoyens et acteurs de proposer des sujets de mise à débat et d'interpellation aux élus métropolitains dans une logique de démocratie ascendante. **Il est proposé de le confier au Conseil de développement**, qui comme acteur tiers en assurera la conception (procédure et modalités concrètes) et la mise en œuvre. Les suites de ces interpellations engageront une réponse de Nantes Métropole selon des modalités à préciser (débat au conseil métropolitain, vœux, atelier citoyen, votation etc.)

## UNE CHARTE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE METROPOLITAINE

Les élus ont souhaité la création d'« **une charte de la participation citoyenne métropolitaine : engagements et mode d'emploi** » à destination des citoyens, des acteurs et des communes afin de favoriser l'appropriation et la diffusion des principes et des engagements au plus grand nombre. Cette charte sera élaborée d'ici la fin de l'année.